



Légende

- STATIONNEMENT VELO**
- Vélostations Vélo magg
 - Points de stationnement vélo
- AMENAGEMENTS CYCLABLES**
- Pistes, bandes cyclables et voies vertes bidirectionnelles
 - Pistes et bandes cyclables monodirectionnelles
 - Voies piétonnes
 - Voies apaisées (ZR*, Z30*, voies limitées à 30 km/h et moins)
- LIMITES_ADM**
- Limites communales
 - Territoire de Montpellier Méditerranée Métropole
- ZONES APAISEES**

Temps de parcours indicatifs :

- Comédie - Odysseum : 15 - 20 mn
- Comédie - Universités Lettres et Sciences : 15 - 20 mn
- Comédie - Grammont : 20 - 25 mn
- Comédie - Conseil Départemental (Alco) : 20 - 30 mn
- Comédie - les plages (Carnon) : 1h00 - 1h15
- Comédie - les plages (Palavas) : 1h00 - 1h15

(Temps de parcours (Aller) calculés pour une vitesse moyenne située entre 10 et 15 km/h).

Pour votre sécurité :

Rouler en ville à vélo, c'est cohabiter avec les voitures et les piétons. Pour le faire en parfaite intelligence, vous devez redoubler de vigilance.

Respectez le code de la route

- Respectez chaque feu rouge et les priorités de passage
- Laissez les trottoirs aux piétons
- Respectez les marquages au sol et la signalisation.

Les principaux panneaux de signalisation

Aménagement cyclable obligatoire

Aménagement cyclable conseillé

Zone piétonne. Rouler au pas en respectant les piétons

Ayez un vélo en bon état

Pensez à vérifier régulièrement l'éclairage, les freins et la pression des pneus.

Roulez à droite de la chaussée et

- pensez qu'à tout moment une portière de voiture peut s'ouvrir sur votre passage
- aux intersections, réduisez votre vitesse et avancez pour vous faire voir des automobilistes
- signalez à temps chaque changement de direction. Ne zigzaguez pas entre les voitures
- dans les zones piétonnes, roulez à l'allure du pas

La nuit soyez visible

- ayez un éclairage fixe ou amovible, c'est obligatoire
- pensez au gilet fluorescent

